



Confusion publicitaire en vue de vendre des infos personnelles

Par **liouan**, le **20/03/2010** à **18:58**

Bonjour,

Depuis peu, Carrefour propose un jeu publicitaire pour ses clients: http://www.carrefour.fr/LD_actuaites/jeu_quigagnera10000euros (valable jusqu'au 24 Mars, il est possible que vous ne voyiez plus cette page passé ce délai).

Regardez bien les cases à cocher tout en bas: la deuxième case doit être cochée si on ne veut PAS que les informations personnelles soient vendues, mais le libellé commence avec une formulation positive, ce qui laisse penser qu'il faut cliquer la case pour autoriser la divulgation des informations personnelles.

Pour la case suivante, c'est l'inverse! Il ne faut pas la cocher pour que les informations personnelles ne soient pas vendues à des tiers.

Les règles d'ergonomie ont apparemment été étudiées pour que le client "autorise" sans le vouloir à vendre ses informations.

Si par habitude il ne coche rien, la case 2 autorise à vendre ses infos. S'il coche tout, c'est la case 3 qui l'y autorise... N'est-ce pas abusif de porter la confusion de cette manière pour vendre les données personnelles des clients contre leur gré?

J'en profite pour généraliser la question à toutes ces interfaces graphiques où l'on propose par défaut des options qui vont autoriser à installer une toolbar, envoyer de la pub etc et pour lesquelles il est essentiel de tout lire sous peine de se faire avoir. Y-a t-il une réglementation?

Au cas où la page du site ne serait plus disponible, je remets les formulations associées aux cases (notez qu'ils ont empêché le copier-coller en incluant leur texte dans une application Flash... j'ai donc du le recopier):

[citation]case 2: Carrefour pourra être amené à utiliser ces données pour vous adresser toutes informations concernant l'actualité Carrefour et celle de ses sites partenaires[...] Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case[/citation]

[citation]case 3: Si vous le souhaitez, votre adresse e-mail pourra être communiquée à d'autres sociétés du groupe Carrefour [...] ou à des tiers afin que vous puissiez recevoir des informations sur leurs produits et services. Pour manifester votre accord, cochez cette case.[/citation]

Note: pour ces jeux publicitaires, j'ai fini par me créer une

adresse mail:rnpoubellapub@hotmail.fr

Par **LeKingDu51**, le **21/03/2010** à **00:22**

Bonjour,rnrnC'est un procédé largement répandu et parfaitement légal. Même si l'on tente de "piéger" le consommateur, il est très clairement indiqué ce que le fait de cocher ou non la case entraîne.rnrnPar principe, si on lit ce qui est inscrit, on ne fait pas d'erreur et si on ne lit pas, on ne peut pas venir se plaindre :Nemo auditur propriam turpitudinem allegans !rnrnCdl